

BOXE ASSAUT

**OLYMPICHE
SPORTS
2021-2022**

8 septembre 2021

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Frédéric BOST

FFB

Robert GUETTIER

Alain PELAY

Matthieu STIOUI

UNSS

Raphaël Van ELSLANDE

Mourad NAIMI

Fanny RICHAUD

Réfèrent Sport partagé

M Mahmoud EJJABRI

Délégué technique UNSS

Christophe ATRY SD UNSS Loir et Cher

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

[LIEN](#)

Dispositions particulières CF UNSS Excellence en BOXE ASSAUT

Obligations

- Les boxeurs licenciés ou ex licenciés de l'an dernier (n-1) auprès des fédérations de sports de combat de percussion y compris les licenciés amateurs

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Boxe Éducative Assaut collèges/lycées/LP

	COLLÈGE	LYCÉE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>4 boxeurs</p> <p>Mixité autorisée</p> <p>Possibilité d'assaut mixte en minimes (B3 autorisé)</p> <p>Minimum B3</p>	<p>4 boxeurs</p> <p>Mixité autorisée</p> <p>Minimum Minime 2</p>
JEUNE ARBITRE/JUGE	<p>1 Jeune Juge par équipe qualifiée Niveau académique minimum</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. Il peut être licencié à la FFB. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.</p>	
JEUNE COACH	<p>1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe (il est boxeur). En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnat de France.</p>	
RÈGLEMENT	<p>Spécifique UNSS-Boxe assaut Les filles rencontrent les filles et les garçons rencontrent les garçons.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Compétitions sous forme de tableau de poules, assauts de classement et finales croisées. Poules définies en fonction du poids des boxeurs : 7 kg jusqu'à 70kg chez les filles et au-delà, écart de +ou- 10kg 7 kg jusqu'à 80 kg chez les garçons et au-delà écart de +ou- 10kg En cas d'écart supérieur et dans l'intérêt des rencontres, La CMN proposera aux collègues concernés des poules avec des écarts de poids plus importants. Classement de l'équipe obtenu uniquement par les points de chaque boxeur</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Niveau académique minimum + quotas de la CMN Si championnat inter académique seront qualifiés les deux premiers</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	18 au maximum + DOM TOM	20 au maximum + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion de France UNSS Équipe Établissement collège</p>	<p>Champion de France UNSS Équipe Établissement lycée Champion de France UNSS des LP Équipe Établissement</p>

Championnats de France UNSS Excellence BOXE ASSAUT

	COLLÈGE	LYCÉE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>3 boxeurs</p> <p>Mixité autorisée</p> <p>Possibilité d'assaut mixte en minimes (B3 autorisé)</p> <p>Minimum B3</p>	<p>3 boxeurs</p> <p>Mixité autorisée</p> <p>Minimum. Minime 2</p>
JEUNE ARBITRE/JUGE	<p>1 Jeune Juge par équipe qualifiée</p> <p>Niveau académique minimum</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie.</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur.</p> <p>Il peut être licencié à la FFB.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.</p>	
JEUNE COACH	<p>1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe (il est boxeur).</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnat de France.</p>	
RÈGLEMENT	<p>Spécifique UNSS-Boxe assaut</p> <p>Les filles rencontrent les filles et les garçons rencontrent les garçons.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Compétitions sous forme de tableau de poules, assauts de classement et finales croisées.</p> <p>Poules définies en fonction du poids des boxeurs :</p> <p>7 kg jusqu'à 70kg chez les filles et au-delà, écart de +ou- 10kg</p> <p>7 kg jusqu'à 80 kg chez les garçons et au-delà écart de +ou- 10kg</p> <p>En cas d'écart supérieur et dans l'intérêt des rencontres, La CMN proposera aux collègues concernés des poules avec des écarts de poids plus importants.</p> <p>Classement de l'équipe obtenu uniquement par les points de chaque boxeur</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Niveau académique minimum + quotas de la CMN</p> <p>Si championnat inter académique seront qualifiés les deux premiers</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	18 au maximum + DOM TOM	20 au maximum + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion de France UNSS Équipe Excellence collègue</p>	<p>Champion de France UNSS Équipe excellences lycée</p>

Championnats de France UNSS Sport Partagé Boxe Éducative

Assaut

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
	2 compétiteurs : 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH) associé à 1 élève valide Mixité : facultative	
JEUNE ARBITRE	Possible de venir avec : 1 Jeune juge / arbitre certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe (il est boxeur). En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnat de France.	
RÈGLEMENT	Règlement BEA.UNSS 1 - Tableau des classifications pour les ESH 2020	
TENUE DE COMPETITION	Cf règlement fédéral (II, B : tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Rencontre sous forme de poule 1 round de 3 minutes : chaque coach à une minute de temps mort à prendre obligatoirement. Le coach peut être un jeune et/ou un adulte référent (2 personnes maxi)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes de 2 au maximum en collège et lycée	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France « » Catégorie Collèges Sport Partagé	Champion de France « » Catégorie Lycées Sport Partagé

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

..... pour les collèges et lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelles

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre Régional de boxe assaut. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation)

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Jeune juge/jeune arbitre National de boxe assaut

Innovation

Des supports pédagogiques seront placés sur OPUSS :

- CIRCUIT TRAINING BOXE
- AERO BOXE

Annexe 1

Association Sportive championne de France en 2020 et 2021 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, dans la même catégorie d'âge, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Annexe 2

Associations Sportives étant classées championnes « excellence » en 2021 dans la même catégorie d'âge, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 5 – Règles spécifiques BOXE ASSAUT

La commission mixte nationale et en particulier le référent UNSS SPORT PARTAGE après avoir obtenu lors de l'inscription sur Opuss pour le CF sport partagé, le type de handicap du boxeur ou de la boxeuse, se positionnera pour la meilleure gestion possible des assauts.

En concertation avec les animateurs responsables, les Jeunes Coaches et les boxeurs, des contraintes seront adaptées afin d'équilibrer le rapport de force. Il sera possible de les ajuster au fil des rounds.